

Derrière les horaires, l'abandon des services publics marseillais

PAR LOUISE FESSARD ET BENOIT GILLES (MARSACTU)
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 9 AVRIL 2018



Musée Cantini, à Marseille © Marsactu

Sous pression du préfet, la ville de Marseille va augmenter le temps de travail de ses agents pour respecter la loi. Mais le problème est plus profond : les services publics sont minés par la cogestion avec FO et un abandon de l'équipe Gaudin qui les a laissés dépérir.

Il y a des fins de règne à l'atmosphère plus douce. Le dernier mandat de Jean-Claude Gaudin est plus agité. Après 23 ans à la tête de Marseille, le maire LR n'a désigné aucun successeur, se bornant à souhaiter que le candidat de son camp soit issu de son équipe municipale.



Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille depuis 1995. © Rémi Leroux

Pire, lui qui répète à l'envi avoir « *toujours respecté les règles et les lois* » va vivre ses derniers mois de maire sous la menace d'une enquête préliminaire pour « faux, usage de faux, et détournement de fonds publics » pilotée depuis l'automne par le parquet national financier. En s'attaquant à des cycles de travail irrégulier institués dans certains services dont le Samu social (**lire notre premier article**), l'enquête

touche au cœur même de l'appareil municipal, c'est-à-dire à la cogestion avec Force ouvrière territoriaux, le syndicat majoritaire.

À son arrivée à la mairie en 1953, le socialiste Gaston Defferre avait installé Force ouvrière comme son interlocuteur unique, pour faire contrepoids aux communistes de la CGT. FO assure la paix sociale parmi les agents municipaux en échange d'un droit de tirage sur les embauches, les promotions, voire la politique de service public de la ville.

Ce système s'est **depuis lors perpétué**, même si l'un de ses leviers s'est réduit avec la chute du nombre de recrutements. Marseille compte aujourd'hui 12 033 agents municipaux – dont 11 398 titulaires – parmi lesquels 80 % d'agents C, une proportion très élevée, héritée de cette histoire. « *Dans le passé, le parti communiste voulait s'accaparer les syndicats. Il y a eu des gens courageux, notamment à Force ouvrière, avait justifié Jean-Claude Gaudin en 2012. Ils n'ont pas accepté que la vie syndicale soit couverte par un parti politique. C'est pour ça que nous les apprécions.* »

Parmi les autres héritages de Gaston Defferre figure la « semaine d'hiver », une semaine de congés supplémentaire octroyée en 1972. En 2002, après la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, FO a obtenu son maintien, malgré une censure du contrôle de légalité de la préfecture. « *Quand on est revenus là-dessus, ce n'était pas à mon initiative, soupire Jean-Claude Gondard, le directeur général des services arrivé dans les valises de Jean-Claude Gaudin. Il y a des choix politiques. FO en sortant de mon bureau est allée dans celui du maire.* » « *Nous étions montés à 300 ou 400 à la mairie centrale pour permettre une reprise des discussions, raconte*

Patrick Rué, secrétaire général de FO territoriaux. Jean-Claude Gondard s'en va et on est reçus par le maire. On l'a convaincu. »



Mouvement de portestation de parents et d'élèves en septembre 2014, la mairie n'ayant pas mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires. © LF

Depuis cette délibération de mars 2002, les agents marseillais travaillent donc officiellement 1 567 heures au lieu des 1 607 heures légales. Cette irrégularité a été relevée à plusieurs reprises par la chambre régionale des comptes (CRC), à Marseille comme dans beaucoup d'autres villes. Mais elle est assumée par la mairie. Selon les calculs de la CRC, cela représente la perte de l'équivalent de 280 équivalents temps plein ou 10 millions d'euros par an.

Dans le cadre de son contrôle de légalité, le nouveau préfet de région vient toutefois de sommer la ville d'adopter le temps de travail légal (lire en prolonger). Le conseil municipal doit adopter ce lundi 9 avril les 1 607 heures annuelles. Outre l'enquête en cours, la réforme intervient dans une séquence politique de fin de cycle avec en décembre 2018 les élections professionnelles et en 2020 les municipales. Si le système vacille, le syndicat majoritaire, dont l'omniprésence est souvent pointée comme une des raisons de la sclérose, a bon espoir de le rester.

« Les collègues ont l'habitude de ces arrangements, de prendre la carte chez FO pour avoir le grade, de ne pas passer par la voie légale, regrette Christine Donadio, représentante FSU au comité technique. Mais c'est de l'argent public mal utilisé et ça crée de la souffrance, ça suffit ! » Patrick Rué élude : « Le personnel est à 80 % FO. D'où voulez-vous qu'il vienne, l'encadrement ? » Jean-Claude Gondard parle d'une « légende marseillaise ».

« FO vit sur ces éléments électoraux : avec nous vous aurez plus de chances d'être élus, assure-t-il. Mais dans les CAP ce sont les critères de notation qui comptent avant tout. » En 2011, lors d'une précédente enquête, le patron de l'administration reconnaissait pourtant : « C'est un peu comme pour les femmes : pour qu'un agent CGT arrive à un poste de directeur, il doit être vraiment très, très bon. »

Dans divers services, plusieurs agents nous répètent que la question des horaires masque un mal-être bien plus profond. « Gangrène », « système à bout de souffle », « pourriture » : les qualificatifs mortifères pleuvent. Et le coup de balai en cours ne trompe personne. « La municipalité a laissé faire pendant vingt-trois ans et deux ans avant les municipales, on essaie de tout remettre en ordre, pointe Jean-Luc Zanlucca, secrétaire général SDU-FSU. Ça se fait dans la précipitation, sans dialogue social. Ce système permettait d'assurer une forme de paix sociale : on est peu regardant sur les heures, le travail effectué. »

« Cette affaire donne une image des fonctionnaires territoriaux qui ne reflète pas la réalité, déplore une bibliothécaire, sous couvert d'anonymat. Même dans ma famille, ils sont devenus antifonctionnaires ! »

« C'est une machine à broyer cette ville »

Au-delà des heures, c'est la question du management, et donc de l'encadrement, qui revient le plus souvent. Dans bien des services domine un sentiment d'abandon et de double hiérarchie, celle officielle et celle liée à FO qui a la main sur les carrières. Tous décrivent une absence de portage politique et des cadres encartés FO bloquant toute initiative. « C'est une machine à broyer cette ville, se désole un cadre qui a dû quitter son service culturel. Dès que vous voulez travailler, on vous explique que ça gêne. Le plus simple, c'est d'en faire le minimum pour ne

pas se retrouver à jongler avec les postes de trois personnes jamais là. Alors qu'il y existe des agents extraordinaires... »



Musée Cantini, à Marseille © Marsactu

Symbole caricatural de ce fonctionnement, la récente promotion comme cadre A avec un statut d'ingénieur de Patrick Rué, entré à la ville en 1977 au service des émondeurs, a fait grincer des dents. L'intéressé revendique un acquis social conquis à l'échelle nationale pour assurer une carrière aux permanents syndicaux. Lors des dernières municipales, le syndicaliste avait remis **une carte de membre d'honneur** de FO à Jean-Claude Gaudin et avait ouvertement fait campagne contre son adversaire socialiste.

Comment motiver les agents quand la ville abandonne délibérément des pans entiers de ses services publics ? À commencer par ses 14 musées, où le visiteur se heurte souvent à des salles entières fermées, voire à porte close, « *pour raison technique* ». En réalité, ces fermetures intempestives sont généralement liées à un manque de personnel. Faute d'agents suffisants, le Muséum d'histoire naturelle **est ainsi resté fermé** pendant un mois fin 2017, alors qu'il devait accueillir une nouvelle exposition provisoire sur les animaux dans la ville. « *Sur 16 agents, 13 étaient en congé maladie* », pointe Jean-Pierre Zanlucca, secrétaire général de la FSU des municipaux de Marseille et agent des musées.

Quant au Mémorial de la Marseillaise, à Belsunce, il n'est ouvert que lorsque par miracle des personnels du musée d'histoire voisin peuvent être détachés. L'ancien hôtel particulier, Grobet-Labadié, n'a lui pas rouvert depuis fin 2013 ; officiellement il est en travaux. De même que le Mémorial des camps de la mort, situé dans un ancien bunker à l'extrémité du Vieux-Port.

Les musées marseillais servent de service de reclassement d'agents en fin de carrière connaissant de vrais problèmes de santé ou sociaux. « *Plus de 54 % des agents de catégorie C intervenant au contact du public sont des personnels reclassés d'autres services* », notait en 2013 la chambre régionale des comptes. « *Il y a beaucoup de femmes reclassées à 1 180 euros net par mois, après 30 ans de carrière*, explique Jean-Pierre Zanlucca. *Gaston Defferre avait instauré ce système de reclassement dans les années 1970 comme une mesure sociale pour ne pas réformer les tatas des écoles (Atsem), les personnels des crèches. À l'époque, dans les écoles, c'était Zola, les femmes avaient des problèmes de dos et de genoux à force de porter des sacs de charbon, des grandes casseroles. Ça a été perpétué par les maires suivants, Vigouroux puis Gaudin.* »

Le taux d'absentéisme des quelque 320 agents est logiquement élevé puisque « *c'est là où on trouve le personnel le plus fragile, souvent malade* », confirme Patrick Rué, secrétaire général de FO. Mais ce facteur ne semble pas être pris en compte par la mairie dans l'anticipation des effectifs nécessaires pour faire tourner les 14 musées marseillais...

Ces dernières années, plusieurs musées ont été secoués par des affaires crapuleuses, dénotant un encadrement pour le moins défaillant. En mai 2014, quatre agents, dont le chef du personnel, **ont été condamnés** par le tribunal correctionnel de Marseille pour avoir détourné 342 086 euros grâce à un système de double billetterie. En décembre 2009, la nuit de la Saint-Sylvestre, un

Degas a été volé sans trace d'effraction au musée Cantini – il a récemment **été retrouvé**. En septembre 2017, c'est une stèle funéraire égyptienne **qui a disparu** à la Vieille Charité. « *C'est un service où il*

y a toujours eu beaucoup de liberté, et une régie de caisse avec de l'argent qui rentre... », souligne Jean-Pierre Zanlucca.



L'unique bassin olympique de la ville est privé, c'est celui du Cercle des nageurs de Marseille. © LF

Même son de cloche du côté des piscines. La ville dispose aujourd'hui de 13 piscines pour une population de 865 000 habitants, « soit un ratio six fois inférieur à la moyenne nationale » souligne la Cour des comptes **dans son dernier rapport**. La surface de bassin par habitant à Marseille (4,5 m²) est près de quatre fois inférieure à celle de Lyon (17 m²), avec des amplitudes horaires bien moindres. Et l'été, il faut souvent traverser la ville pour trouver un des cinq bassins ouvert.

La situation est encore pire dans les quartiers nord de Marseille, les plus pauvres, qui **ne bénéficient** que de 4,3 m² de bassin pour 1 000 habitants, contre 7,5 m² au sud et 8 m² au centre et à l'est de la ville. « Culturellement, dans les quartiers nord, on a moins envie d'aller nager que dans les quartiers sud », a justifié avec mépris Richard Miron, l'adjoint LR au sport en février.

Selon une source interne, la ville ne propose par ailleurs que 784 places par an de cours collectif de natation pour 74 000 petits Marseillais, soit environ une place pour 100 enfants... « On met en réel danger ces enfants, qui vont se retrouver à la mer sans savoir nager, déplore le maître-nageur. Pour moi, c'est une question de volonté politique : quand on veut couvrir le stade Vélodrome, on trouve les moyens. Là, c'est un abandon. »

« On a tous les critères d'une mise sous tutelle »

La situation a continué à se dégrader sous le mandat Gaudin. « En fait, la dernière piscine a été construite en 1992, depuis ce ne sont que des fermetures », souligne sous couvert d'anonymat un maître-nageur. La ville disposant aujourd'hui de près de deux fois moins de piscines qu'il y a dix ans.



Beaucoup des piscines marseillaises ferment pendant les vacances scolaires. © LF

Entré à la ville dans les années 1980, cet agent n'a cessé de voir le nombre de bassins diminuer et ses tâches réduites à la seule surveillance des bassins. « Cela représente 95 % de mon temps, se désolé-t-il. Ma vocation, c'est l'enseignement sportif et, au fil du temps, j'ai vu tout se déliter. L'été, nous faisons de l'apprentissage de la natation sur les plages et ça a été abandonné. » Là encore, la question de la gestion du personnel par la mairie se pose, avec un taux d'absentéisme dans les piscines allant de « 27 % à 50 % selon les mois »...

Dans les parcs et jardins, un agent de surveillance, entré à la ville à la fin des années 1980, a vu son service se détériorer peu à peu. « Nous sommes 92 surveillants aujourd'hui contre 135 à l'époque, explique-t-il. D'ici à la fin de l'année, nous allons perdre 4 ou 6 agents de plus du fait des départs à la retraite. » Seuls sept parcs sont encore gardiennés de façon fixe et il craint qu'à terme, au fil des départs à la retraite non remplacés, la gestion des parcs ne soit privatisée.

On pourrait continuer avec le sous-équipement notoire en bibliothèques de Marseille et leur impossible gouvernance (qui feront l'objet de notre troisième article). Ou encore les écoles, les crèches, les transports en commun, les stades, etc. « On laisse dépérir des services, comme les écoles, pour dire ensuite que ça ne marche pas et faire une délégation

de service public, déplore une bibliothécaire, déjà citée. Dans les piscines, stades, écoles, musées, la privatisation a commencé. » Ainsi, les deux prochaines piscines à Luminy (9^e arrondissement) et Euroméditerranée (2^e arrondissement) seront construites et gérées par un opérateur privé dans le cadre d'une coûteuse délégation de service public, équivalant au « prix de 7 à 8 centres aquatiques standards » selon la CRC.

La ville s'apprête à faire appel à un **partenariat public-privé** d'un milliard d'euros sur 25 ans pour assurer la démolition-reconstruction d'une trentaine de groupes scolaires. Elle assure qu'aucun projet de privatisation ne concerne les parcs et jardins ou les musées. « Le sujet, c'est le volume global de personnel qu'on peut supporter financièrement, élude Jean-Claude Gondard lors de notre rencontre en février. En ratio, nous sommes les moins consommateurs par rapport aux autres grandes villes. On n'est pas une ville qui peut se répandre en mauvaise gestion. »



Mouvement de portestation de parents et d'élèves en septembre 2014, la mairie n'ayant pas mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires. © LF

Les charges de personnel de Marseille **ne représentent** que 660 euros par habitant environ contre 1 021 euros à Paris, selon notre calcul. Mais c'est aussi signe d'un sous-effectif chronique : on compte 13 agents municipaux pour 1 000 habitants à Marseille, contre 21 agents à Paris. Marseille est une ville endettée à hauteur de 2 117 euros par habitant, soit un niveau « près de deux fois supérieur à celui de la strate de communes comparables » selon la **chambre régionale des comptes**.

Mais la chambre souligne aussi que « d'autres choix ont été opérés par la ville de Marseille durant cette période, telle la construction du palais omnisports de Marseille Grand-Est (POMGE), la restructuration

du stade Vélodrome dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé dont la redevance annuelle au titre des coûts d'investissement et de financement (8 M€ entre 2015 et 2039) correspond, à elle seule, au coût de construction d'un centre aquatique standard ».

Pierre Godard, ancien éboueur et figure du syndicalisme à Marseille, pointe une « culture du service public extrêmement faible chez les élus marseillais ». « Toute la ville est faite de bricolages, d'arrangements, estime-t-il. Il n'y a qu'à Marseille qu'on soit arrivé à ce degré de clientélisme et de destruction du service public. Objectivement, on a tous les critères d'une mise sous tutelle. On a déjà testé après l'incendie des Nouvelles Galeries (1938) et sous Pétain (1939). Ça s'est traduit par des licenciements, et pas dans les services les plus douteux, mais ceux les plus précaires, les plus féminins. » La principale question pour lui est donc : « Comment faire pour que le service public survive ? »

Boîte noire

Mediapart a mené cette enquête avec notre partenaire le site d'information marseillais Marsactu. En octobre 2017, nous avons choisi de **renforcer notre partenariat** avec ce site indépendant qui propose des enquêtes sur les enjeux de l'aire métropolitaine marseillaise. Sa rédaction a fait le choix d'un modèle économique fondé sur l'abonnement avec l'ambition de convaincre 5 000 abonnés.

Prolonger

La fin de la semaine d'hiver à Marseille

Le nouveau préfet de région Provence-Alpes Côte d'Azur, Pierre Dartout, vient de sommer la ville de revenir au temps de travail légal. Au titre du contrôle de légalité qu'il exerce sur les collectivités locales, il a retoqué le 19 janvier une récente délibération reprenant ces 1 567 heures annuelles. « Cette dérogation appliquée à tous les agents apparaît contraire à la règle de droit puisqu'elle n'est prévue que pour des cas particuliers », écrit le préfet.

Une semaine plus tard, au lendemain d'une perquisition de la gendarmerie au sein de la direction générale des ressources humaines, Jean-

Claude Gondard annonçait la fin de « *la semaine d'hiver* ». Instrumentalisant l'enquête judiciaire dans un raccourci audacieux, le patron de l'administration menaçait dans *La Provence* : « *Pour les agents, c'est bien simple : ou bien ils discutent avec nous, ou bien ils le feront devant la police judiciaire.* »

Le calendrier est étroit avant les élections professionnelles de décembre 2018, qui vont tendre les positions syndicales, et celles municipales au printemps 2020, qui sonneront la fin de l'ère Gaudin-Gondard. C'est pourquoi, une fois voté le principe d'un passage au 1 607 heures lors du conseil municipal de ce lundi, Jean-Claude Gondard entend régler le cas des cycles atypiques (travail de nuit, jours fériés, week-ends, pénibilité...) avant l'été. Le patron des services entend faire une « remise au net » avant de confier la ville à son successeur, notamment en installant des badgeuses dans les services administratifs qui concentrent plus de la moitié des agents.

Des négociations à marche forcée ont été engagées avec les syndicats. FO a refusé de prendre part au vote lors du comité technique, le 29 mars dernier, une manière de marquer son mécontentement sans s'opposer au texte et d'adopter la même ligne dénonciatrice de l'intersyndicale rassemblant la CGT, la FSU et l'Unsa.

L'alliance CFE-CGC/CFTC veut, elle, profiter de la réforme en cours pour moderniser le fonctionnement des municipaux. « *Transformer le mode de gestion du temps de travail à Marseille, ça ne se résume pas à ajouter 12 minutes de travail par jour, estime Pascale Longhi, secrétaire générale de la CFE/CGC. C'est le moment ou jamais de tout mettre à plat, de moderniser notre mode de fonctionnement et d'en faire profiter les usagers de services publics. Ouvrir les services publics sur une amplitude plus large, c'est possible à condition de prévoir la flexibilité des horaires et une compensation financière.* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.